



Aides financières à la création de places d'accueil extra-familial pour enfants : bilan après dix-sept années (état au 31 janvier 2020)

Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a 17 ans, 3'463 demandes ont été approuvées au total. Ainsi, la Confédération a soutenu avec un montant de 393 millions de francs la création de près de 63'000 nouvelles places d'accueil. 218 demandes sont encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre le soutien de 4'900 places d'accueil supplémentaires.

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants¹ concerne un programme d'impulsion. La Confédération encourage ainsi la création de nouvelles places d'accueil afin que les parents puissent mieux concilier famille et travail. Les organismes reçoivent des aides financières durant 3 ans au maximum pour la création de nouvelles places. Le programme d'impulsion était initialement limité à 8 ans, soit jusqu'en 2011. En raison d'un besoin important en places d'accueil supplémentaires, il a été prolongé de 4 ans une première fois en automne 2010, une seconde fois en automne 2014 et une troisième fois en automne 2018.

• Demandes approuvées

En 17 ans d'existence du programme d'impulsion, 3'463 demandes ont été approuvées. 1'890 demandes concernaient des structures d'accueil collectif de jour, 1'447 des structures d'accueil parascolaire, 123 des structures coordonnant l'accueil familial de jour et 3 des projets à caractère novateur. Principalement de nouvelles structures d'accueil collectif de jour et parascolaire ont été soutenues, mais également des institutions qui ont augmenté une offre d'accueil existante. Dans le domaine de l'accueil familial de jour, des mesures de formation et de perfectionnement ainsi que des projets de coordination et de professionnalisation de l'accueil ont été soutenus. De plus, 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne ont été soutenus.

Tableau 1 : Répartition des demandes approuvées par type d'accueil

Structures d'accueil collectif de jour	1'890 (54%)	1'313 nouvelles structures	577 augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	1'447 (42%)	965 nouvelles structures	482 augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	123 (4%)	101 formation et perfectionnement	22 projets
Projets à caractère novateur	3		
Total	3'463		

La Confédération a ainsi soutenu la création de 62'939 nouvelles places d'accueil : 36'567 en structures d'accueil collectif de jour et 26'372 en structures d'accueil parascolaire. Un aperçu du nombre de places créées par année d'ouverture se trouve dans le tableau 2. 218 demandes sont

¹ RS 861

actuellement encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre le soutien de 4'921 places d'accueil supplémentaires durant la période allant de l'année 2018 à mars 2020.

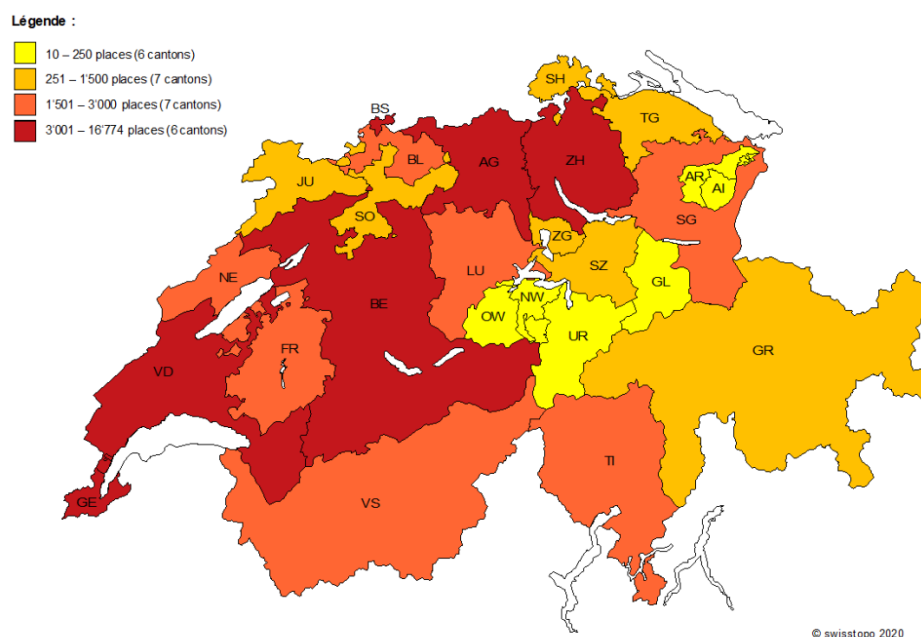
Tableau 2 : Nombre de nouvelles places d'accueil créées par année d'ouverture

	Structures d'accueil collectif de jour	Structures d'accueil parascolaire	Total par année
2003	1'638	1'237	2'875
2004	1'385	1'679	3'064
2005	1'737	1'465	3'202
2006	1'949	1'536	3'485
2007	2'423	1'971	4'394
2008	2'235	2'949	5'184
2009	2'499	2'668	5'167
2010	2'531	2'410	4'941
2011	3'021	1'698	4'719
2012	3'055	1'647	4'702
2013	2'541	1'559	4'100
2014	2'363	736	3'099
2015	2'418	1'500	3'918
2016	2'669	1'453	4'122
2017	2'070	736	2'806
2018*	1'444	915	2'359
2019*	589	213	802
Total	36'567	26'372	62'939

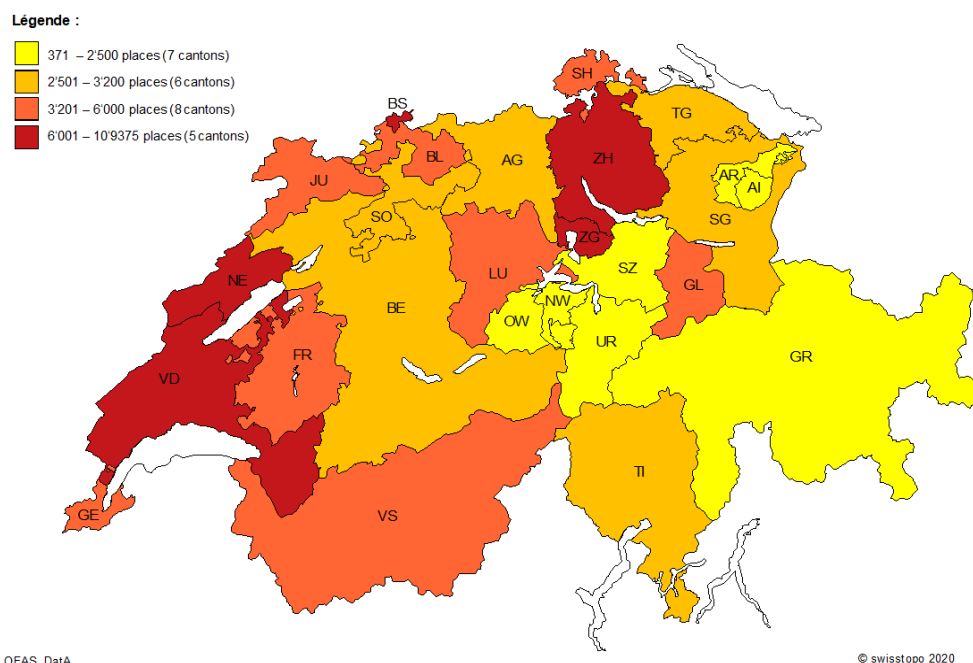
* 218 demandes sont encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre le soutien de 4'921 places d'accueil

36% des places a été créé en Suisse romande et au Tessin. Comparativement à leur population (0-15 ans), les cantons de BS, NE, ZH, VD et ZG ont créé le plus de nouvelles places. La liste détaillée de la répartition des demandes acceptées et des nouvelles places créées selon les cantons se trouve en annexe.

Graphique 1 : Répartition des nouvelles places selon les cantons

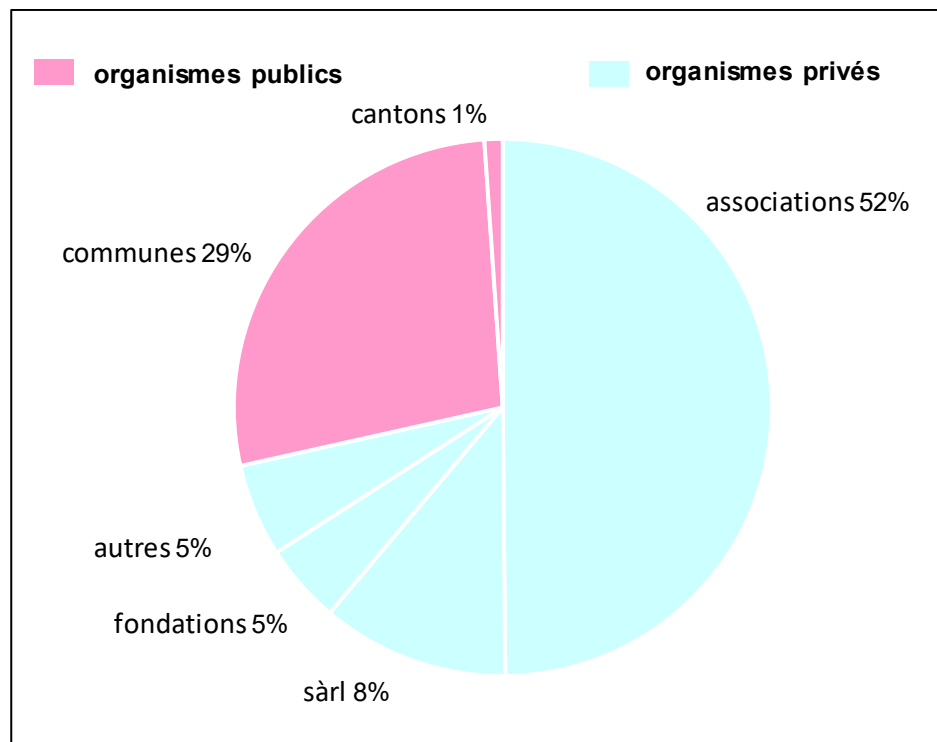


Graphique 2 : Répartition des nouvelles places par 100'000 enfants (0-15 ans) selon les cantons



70% des demandes approuvées ont été déposées par un organisme privé : il s'agit avant tout d'associations, de fondations, de Sàrl et, dans quelques cas, de SA et de raisons individuelles. Les autres demandes ont été déposées par des organismes publics : il s'agit principalement de communes, dans certains cas isolés d'un canton.

Graphique 3 : Demandes approuvées selon le type d'organisme responsable



• Montants engagés

Les 3'463 demandes approuvées représentent un montant total de 393 millions de francs (frais de gestion et d'administration exclus). Au 31 décembre 2019, 382 millions avaient d'ores et déjà été versés.

Tableau 3 : Montants engagés

	Nombre de demandes	Engagements
Demandes approuvées	3'463	Fr. 393 millions
dont versés (jusqu'au 31.12.2019)		Fr. 382 millions

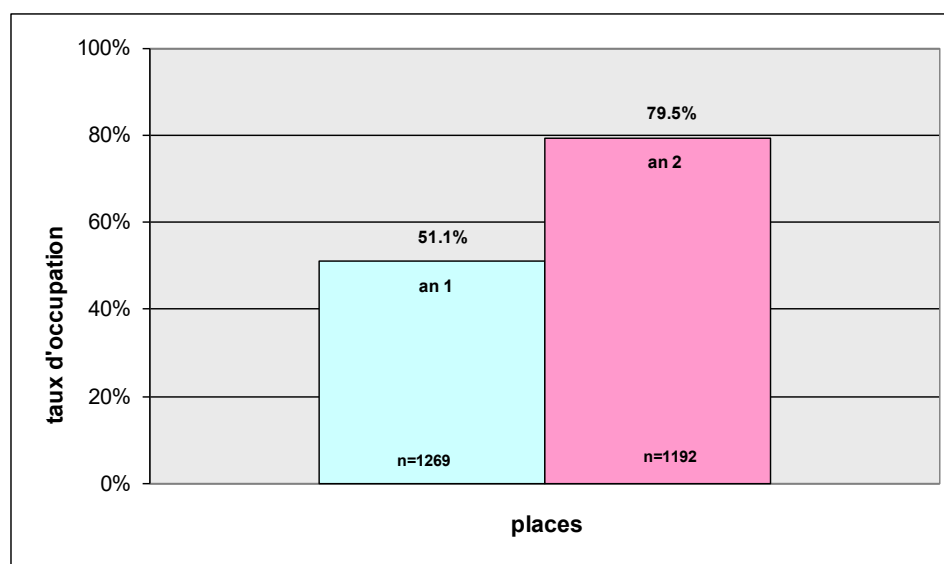
• Demandes clôturées

Sur les 3'463 demandes approuvées, 3'130 sont déjà clôturées², c'est-à-dire que les aides financières ont déjà été décomptées et versées pour toute la durée de la période d'allocation. 57'460 places ont ainsi été créées, dont 33'666 en structures d'accueil collectif de jour et 24'794 en structures d'accueil parascolaire. En tout, des aides financières d'un montant total de 362 millions de francs ont été versées. Les contributions des 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne à hauteur de 3,4 millions y sont également incluses. Un aperçu de la répartition cantonale se trouve en annexe.

• Taux d'occupation des places d'accueil

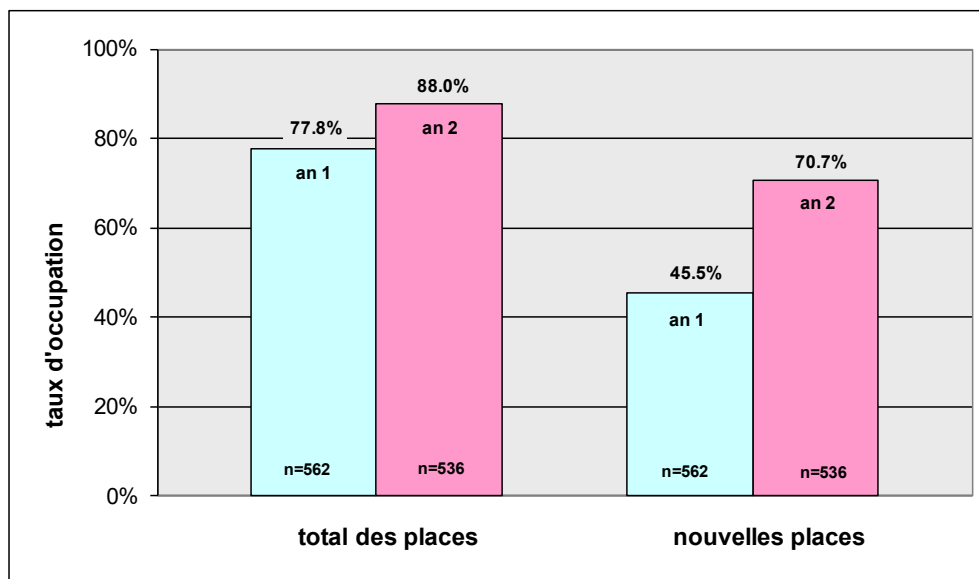
Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Au cours de la dernière année de contribution, se sont en moyenne environ 80% des places en crèches qui sont occupées au sein de structures nouvellement créées. Au sein des crèches ayant augmenté leur offre de manière significative, 88% de l'ensemble des places sont occupées.

Graphique 4 : Structures d'accueil collectif de jour : nouvelles structures 1ère et 2ème année



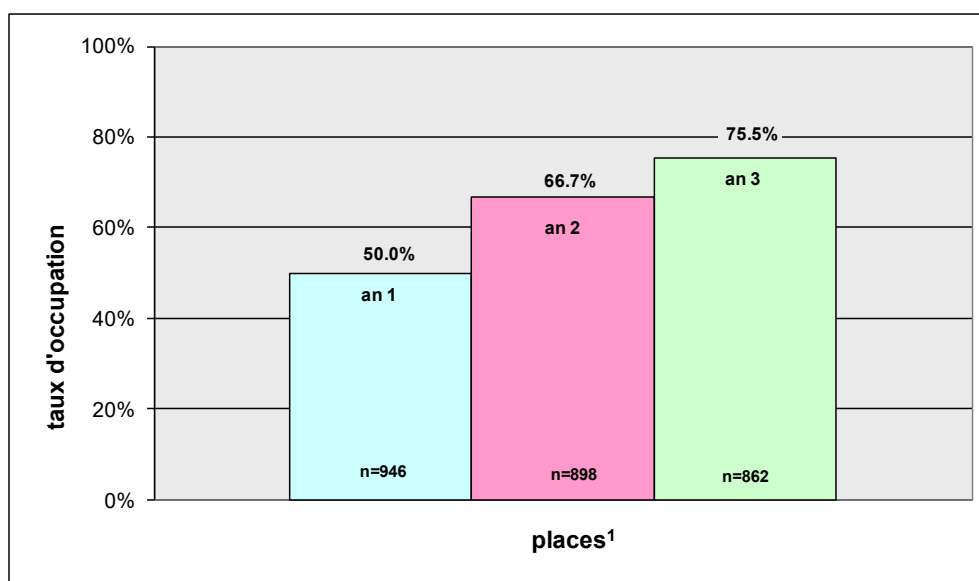
² Ce chiffre ne tient pas compte de 76 demandes, qui ont également été approuvées, mais pour lesquelles la nouvelle offre a été suspendue ou ne remplissait plus les conditions pour l'obtention des aides financières au cours de la période de contribution.

Graphique 5 : Structures d'accueil collectif de jour : augmentation 1ère et 2ème année



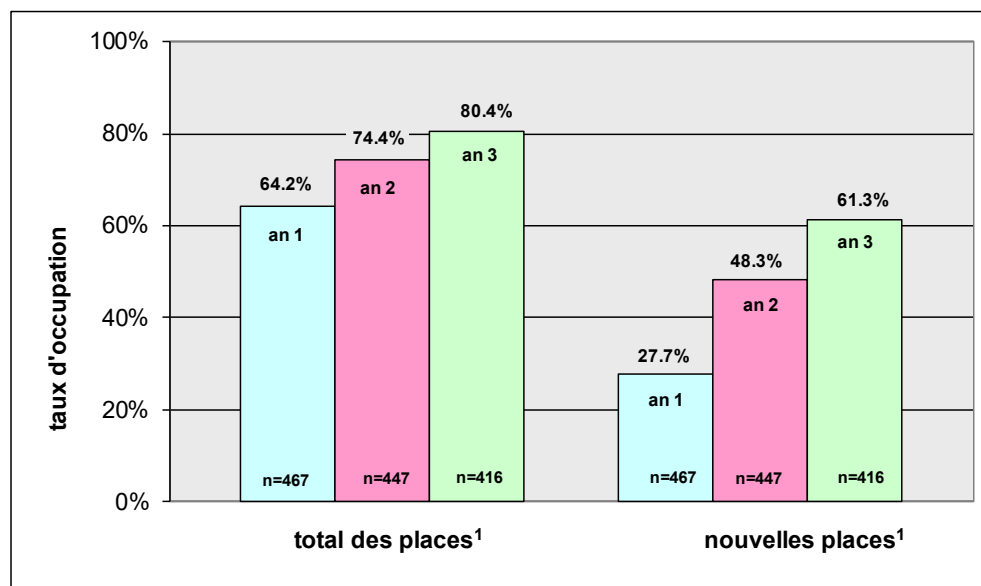
Au cours de la dernière année de contribution, se sont en moyenne environ 76% des places en structure d'accueil parascolaire qui sont occupées au sein de structures nouvellement créées. Au sein des structures d'accueil parascolaire ayant augmenté leur offre de manière significative, 80% de l'ensemble des places sont occupées.

Graphique 6 : Structure d'accueil parascolaire : nouvelles structures 1ère, 2ème et 3ème année



1 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)

Graphique 7 : Structures d'accueil parascolaire : augmentations 1ère, 2ème et 3ème année



1 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)

Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, près de la moitié d'entre elles déclare ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont liées à l'âge des enfants (il manque surtout des places d'accueil pour les bébés) et aux plages horaires offertes « inadéquates » (pas de place disponible les jours désirés). Quant aux structures d'accueil parascolaire, seules 13% d'entre elles déclarent ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes.

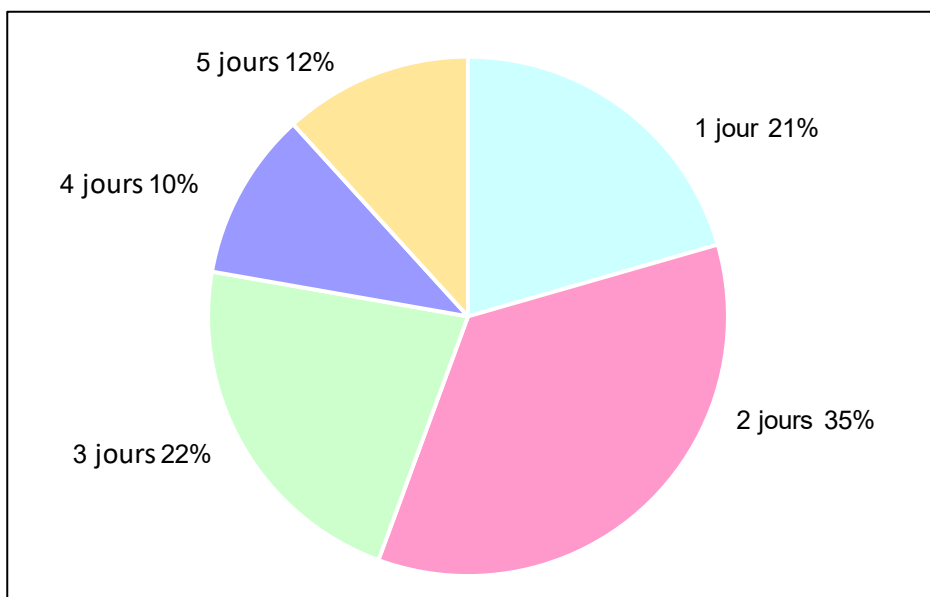
• Données d'exploitation des institutions (enfants accueillis, personnel, tarifs)

Dans les documents pour le décompte des aides financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Le dépouillement de ces données donne les résultats suivants :

Structures d'accueil collectif de jour:

L'accueil concerne principalement les enfants âgés de 2 à 4 ans (57%) et ceux âgés de moins de 2 ans (34%). Par semaine, 35% des enfants fréquentent la structure d'accueil collectif de jour durant 2 jours, 22% durant 3 jours et 21% la fréquente durant 1 jour. 70% des enfants sont accueillis à la journée et 28% à la demi-journée, l'accueil à l'heure étant très rare (2%). Pour le personnel, la part des apprentis/stagiaires est toujours élevée, ceux-ci occupant environ un tiers du pourcentage des postes. En tout, 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 63% des structures d'accueil fixent les tarifs en fonction des revenus. Un tarif réduit a été appliqué pour 56% des enfants accueillis.

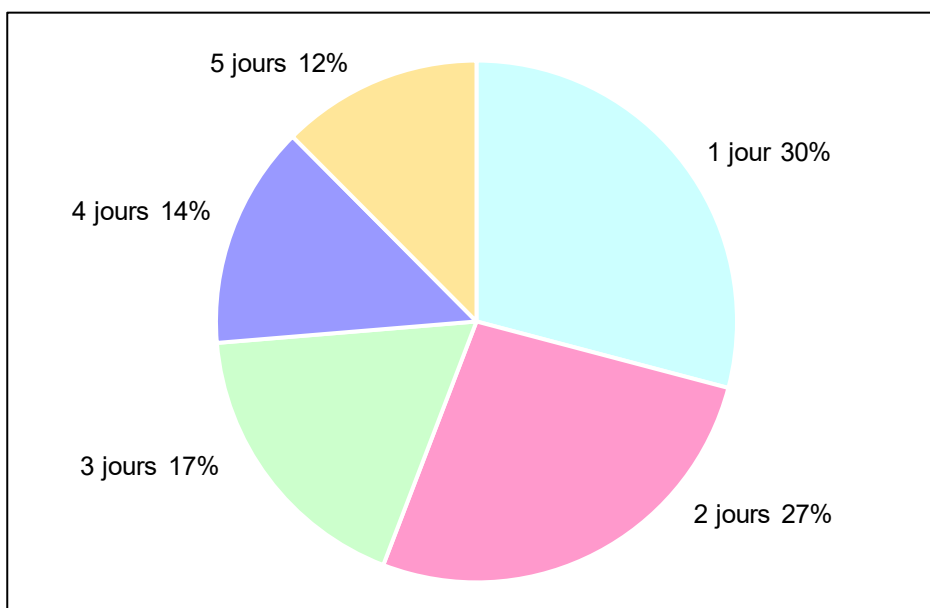
Graphique 8 : Durée de l'accueil en structure d'accueil collectif de jour à insérer



Structures d'accueil parascolaire:

Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, 31% ont moins de 7 ans (jardin d'enfants), 18% sont âgés de 11 à 13 ans. Les enfants plus âgés (14-16 ans) sont très rares (4%). 30% des enfants est accueilli 1 jour par semaine, 27% 2 jours par semaine et 17% des enfants fréquentent la structure d'accueil 3 jours par semaine. 51% des enfants sont présents à 1 bloc horaire, 34% à 2 blocs horaires et 15% à 3 blocs horaires par jour. 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 77% des institutions fixent les tarifs selon les revenus et, au sein de celles-ci, un tarif réduit a été appliqué pour 64% des enfants accueillis.

Graphique 9 : Durée de l'accueil en structure d'accueil parascolaire



Informations complémentaires

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.ofas.admin.ch/impulse>

Annexe : - Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons
- Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons

Annexe

Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

canton	demandes acceptées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		population 2018 0 - 15 ans	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	226	6.5%	2'019	5.5%	1'309	5.0%	3'328	5.3%	110'631	8.1%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	10	0.0%	2'698	0.2%
AR	14	0.4%	109	0.3%	81	0.3%	190	0.3%	8'885	0.7%
BE	349	10.1%	3'303	9.0%	1'645	6.2%	4'948	7.9%	157'935	11.6%
BL	107	3.1%	938	2.6%	732	2.8%	1'670	2.7%	43'971	3.2%
BS	124	3.6%	1'427	3.9%	1'580	6.0%	3'007	4.8%	27'494	2.0%
FR	131	3.8%	854	2.3%	999	3.8%	1'853	2.9%	56'569	4.1%
GE	85	2.5%	3'722	10.2%	25	0.1%	3'747	6.0%	83'643	6.1%
GL	18	0.5%	58	0.2%	145	0.5%	203	0.3%	6'157	0.5%
GR	52	1.5%	458	1.3%	234	0.9%	692	1.1%	27'857	2.0%
JU	38	1.1%	203	0.6%	285	1.1%	488	0.8%	11'887	0.9%
LU	167	4.8%	1'267	3.5%	897	3.4%	2'164	3.4%	66'469	4.9%
NE	117	3.4%	1'134	3.1%	1'257	4.8%	2'391	3.8%	29'270	2.1%
NW	8	0.2%	65	0.2%	25	0.1%	90	0.1%	6'270	0.5%
OW	11	0.3%	79	0.2%	24	0.1%	103	0.2%	6'081	0.4%
SG	160	4.6%	1'066	2.9%	1'096	4.2%	2'162	3.4%	82'587	6.1%
SH	29	0.8%	287	0.8%	180	0.7%	467	0.7%	12'241	0.9%
SO	82	2.4%	622	1.7%	418	1.6%	1'040	1.7%	41'246	3.0%
SZ	46	1.3%	354	1.0%	256	1.0%	610	1.0%	24'632	1.8%
TG	89	2.6%	735	2.0%	581	2.2%	1'316	2.1%	44'910	3.3%
TI	88	2.5%	964	2.6%	621	2.4%	1'585	2.5%	49'983	3.7%
UR	5	0.1%	20	0.1%	10	0.0%	30	0.0%	5'753	0.4%
VD	419	12.1%	5'704	15.6%	4'825	18.3%	10'529	16.7%	138'194	10.1%
VS	137	4.0%	1'027	2.8%	1'249	4.7%	2'276	3.6%	53'485	3.9%
ZG	78	2.3%	832	2.3%	434	1.6%	1'266	2.0%	20'826	1.5%
ZH	880	25.4%	9'320	25.5%	7'454	28.3%	16'774	26.7%	245'243	18.0%
TOTAL	3'463	100.0%	36'567	100.0%	26'372	100.0%	62'939	100.0%	1'364'917	100.0%

Annexe

Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons (sans les demandes interrompues)

canton	demandes clôturées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		aides financières versées	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	en francs	en %
AG	204	6.5%	1'877	5.6%	1'188	5.0%	3'065	5.3%	18'298'553	5.0%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	10	0.0%	52'635	0.0%
AR	14	0.4%	109	0.3%	81	0.3%	190	0.3%	1'115'293	0.3%
BE	309	9.8%	2'943	8.7%	1'517	6.4%	4'460	7.7%	30'961'487	8.5%
BL	99	3.2%	908	2.7%	675	2.8%	1'583	2.7%	9'135'417	2.5%
BS	114	3.6%	1'315	3.9%	1'418	5.9%	2'733	4.7%	15'410'820	4.2%
FR	119	3.8%	802	2.4%	876	3.7%	1'678	2.9%	9'298'583	2.6%
GE	76	2.4%	3'434	10.2%	0	0.0%	3'434	6.0%	29'495'558	8.1%
GL	18	0.6%	58	0.2%	145	0.6%	203	0.4%	944'036	0.3%
GR	46	1.5%	418	1.2%	212	0.9%	630	1.1%	3'553'330	1.0%
JU	36	1.1%	187	0.6%	275	1.2%	462	0.8%	2'504'763	0.7%
LU	146	4.6%	1'061	3.1%	813	3.4%	1'874	3.2%	14'276'049	3.9%
NE	111	3.5%	1'124	3.3%	1'168	4.9%	2'292	4.0%	14'877'788	4.1%
NW	8	0.3%	65	0.2%	25	0.1%	90	0.2%	478'853	0.1%
OW	11	0.4%	79	0.2%	24	0.1%	103	0.2%	695'017	0.2%
SG	142	4.5%	963	2.8%	1'004	4.2%	1'967	3.4%	10'502'503	2.9%
SH	25	0.8%	265	0.8%	145	0.6%	410	0.7%	2'515'228	0.7%
SO	71	2.3%	590	1.7%	347	1.5%	937	1.6%	5'481'789	1.5%
SZ	41	1.3%	294	0.9%	184	0.8%	478	0.8%	2'990'814	0.8%
TG	82	2.6%	679	2.0%	544	2.3%	1'223	2.1%	7'199'945	2.0%
TI	75	2.4%	831	2.5%	587	2.5%	1'418	2.5%	8'549'050	2.4%
UR	3	0.1%	10	0.0%	0	0.0%	10	0.0%	99'245	0.0%
VD	363	11.6%	5'255	15.5%	3'992	16.7%	9'247	16.0%	58'462'355	16.1%
VS	132	4.2%	985	2.9%	1'237	5.2%	2'222	3.9%	11'775'583	3.2%
ZG	74	2.4%	779	2.3%	434	1.8%	1'213	2.1%	7'903'257	2.2%
ZH	818	26.1%	8'776	26.0%	6'962	29.2%	15'738	27.3%	96'656'379	26.6%
TOTAL	3'140	100.0%	33'807	100.0%	23'862	100.0%	57'669	100.0%	363'234'331	100.0%